



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Création d'un poste de directeur/directrice général(e) des services

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_16-DE

S²LOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-02-16

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Considérant que les besoins de la commune et du service administratif,

Entendu l'exposé de son adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 oppositions) :

- **Décide** la création d'un poste de directeur/directrice général(e) des services à temps complet, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal territorial), à compter du 1^{er} avril 2026,
- **Décide** que le directeur/directrice général(e) des services conseille l'autorité territoriale dans la définition des orientations stratégiques de la commune et met en œuvre les décisions retenues ; Accompagne les services municipaux dans le déploiement des actions ; Assure la sécurité juridique et financière de la commune en contrôlant l'ensemble des actes et des différents projets communaux ; Assure toutes tâches nécessaires au bon fonctionnement de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur ce poste,
- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter un contractuel sur ce poste, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_16-DE

SLO

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- **Précise** que le tableau des emplois sera mis à jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.




Patrick SAUJON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>